

# DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE ANNEE 2022

Ville de Hoenheim – Service Education, vie scolaire et périscolaire  
28 rue de la République 67800 Hoenheim  
Tèl : 03 88 19 23 70 – Courriel: affaires-scolaires@ville-hoenheim.fr



*A compléter, à signer et à déposer ou envoyer au  
service scolaire de la ville de Hoenheim 28, rue de la République 67800*

**HOENHEIM Avant le 31 mars 2022**

---

DATE D'ENTREE DU DOSSIER : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

PRENOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

ECOLE D'ORIGINE : \_\_\_\_\_

ECOLE SOLLICITEE : \_\_\_\_\_

- PIECES FOURNIES :
- attestation de l'employeur du père
  - attestation de l'employeur de la mère
  - copie de la dernière déclaration URSSAF de la personne qui garde l'enfant
  - justificatif de domicile de la tierce personne qui garde l'enfant
  - justificatif de domicile des grands-parents

---

## DEROGATION :

**Accordée** \_\_\_\_\_

**Refusée** \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS AUX PARENTS

### NOTE EXPLICATIVE

Selon les textes, les communes qui disposent de plusieurs écoles peuvent constituer des secteurs scolaires dans le but d'équilibrer les effectifs des différentes écoles. C'est le cas de la Ville de Hoenheim. Les enfants sont alors à scolariser obligatoirement dans les écoles du secteur de leur domicile.

Une dérogation permettant d'inscrire un enfant dans l'école d'un autre **secteur de Hoenheim ne peut être qu'une mesure d'exception.**

Les demandes de dérogation devront être déposées au Service Scolaire **avant le 31 mars** avec les pièces justificatives indiquées ci-dessous. **Au-delà de cette date les demandes ne seront plus prises en compte.**

La demande de dérogation est examinée par les Directeurs et Directrices des écoles, l'Adjoint au Maire chargé des Affaires Scolaires et le responsable du Service Scolaire.

Toutes les demandes de dérogation seront traitées en tenant compte des places disponibles dans l'école sollicitée après la scolarisation de tous les enfants du secteur dans la mesure où le motif invoqué est reconnu recevable :

- quand un ou les deux parents travaillent à Hoenheim,
- pour des raisons médicales majeures,
- quand l'enfant est gardé par les grands-parents ou un autre membre de la famille résidant à Hoenheim.

Pour les enfants admis à l'école maternelle en septembre de l'année en cours, les dérogations ne seront valables que pour le cursus maternel, y compris pour les enfants hoenheimois. Une nouvelle demande sera donc à présenter, le cas échéant, à l'occasion de l'entrée à l'école élémentaire.

Si un changement devait intervenir en cours d'année scolaire, l'enfant regagnerait son secteur scolaire d'origine.

En cours d'année scolaire, des dérogations pourront être accordées uniquement en cas de changement de domicile ou de problèmes majeurs.

La décision définitive vous sera communiquée au mois de juin par courrier à votre domicile.

Le Service Scolaire se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire :  
 03.88.19.23.70.



## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Nom \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ l'enfant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Prénom de \_\_\_\_\_ l'enfant  
: \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_  
 masculin  féminin  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Relève du secteur de l'école : \_\_\_\_\_ Dérogation demandée pour l'école : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Maternelle :  Petits  Moyens  Grands  
Elémentaire :  CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### Parent 1 (ou tuteur 1) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Situation familiale :  marié(e)  divorcé(e) ou séparé(e)  vie maritale ou PACS  célibataire  veuf(ve)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_  
Domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_  
Mèl : \_\_\_\_\_

### Parent 2 (ou tuteur 2) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Situation familiale :  marié(e)  divorcé(e) ou séparé(e)  vie maritale ou PACS  célibataire  veuf(ve)  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_  
Domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Travail : \_\_\_\_\_  
Mèl : \_\_\_\_\_

### AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE OU L'ENFANT EST SCOLARISE Préciser maternelle ou élémentaire + nom de l'école

## ATTESTATION

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Lien de parenté avec

l'enfant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : Domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**Atteste par la présente garder l'enfant concerné.**

**Signature :**

**MOTIF DE LA DEMANDE** + tout justificatif que vous jugerez nécessaire pour motiver votre demande

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## ENGAGEMENT DES PARENTS :

Le (ou les) parent(s) déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler au Service Scolaire de la Ville de Hoenheim ainsi qu'à la Direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L. 433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite »

signature :

A REMPLIR PAR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE RESIDENCE

Le départ de l'enfant porte-t-il préjudice à l'école ?  oui  non

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

favorable

défavorable

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :